



VILLE DE  
GENÈVE

COMMUNAUTE GENEVOISE D'ACTION  
SYNDICALE (CGAS)  
M. Claude REYMOND  
Rue des Terreaux-du-Temple 6  
1201 Genève

Genève, le 7 février 2013

**RASSEMBLEMENT SYNDICAL en solidarité avec les grévistes  
licenciés par la Providence à Neuchâtel**

Le vendredi 8 février 2013 de 11h00 à 12h00 à la rue du Nant 4

**Numéro de dossier : N° 40,200,002,218.000 / 156381  
doit être rappelé lors de tout échange de courrier**

**IMPORTANT**

Monsieur,

N/réf. : Tomaiuoli G.

☎ 022.418.62.02

Référence est faite à votre courriel du 6 février 2013 concernant la manifestation citée en titre.

Sous réserve de l'autorisation du Département de la sécurité, nous vous accordons la permission d'organiser la manifestation citée en titre aux conditions suivantes :

- les piétons ne devront pas être importunés ou se sentir contraints de répondre ou de participer d'une manière quelconque à une discussion à laquelle ils ne souhaiteraient pas prendre part ;
- le cheminement des piétons ne devra aucunement être entravé, ils ne seront pas incités à se déporter sur la chaussée ;
- la tranquillité et la quiétude publiques devront être respectées ;
- aucun véhicule n'est autorisé à stationner en infraction sur la voie publique ;
- les lieux seront laissés en parfait état de propreté ;
- le trafic routier, notamment celui des lignes des Transports Publics Genevois ne devra pas être perturbé par la manifestation ;
- si d'autres groupements devaient obtenir l'autorisation d'occuper un emplacement à proximité du vôtre, il vous appartiendrait de prendre toutes les dispositions utiles pour que votre présence conjointe ne soit pas préjudiciable à l'ordre public ;
- conformément à votre requête, aucune infrastructure ne pourra être installée sur le domaine public.

Veillez noter que vous avez l'entière responsabilité dudit rassemblement, de sorte qu'en cas de débordements, ceux-ci pourraient vous être imputés. Il vous incombe de tout mettre en œuvre pour que les participants respectent les conditions susmentionnées.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le chef de Section



Christophe LAMBELET

Copie : Département de la sécurité  
Mme Marguerite BOUGET